

Liste des pays concernés par les nouvelles orientations en matière de visas

- Afrique du Sud
- Algérie
- Andorre
- Argentine
- Arménie
- Bahamas
- Bahreïn
- Barbade
- Botswana
- Brunei
- Burundi
- Cameroun
- Comores
- Costa Rica
- El Salvador
- Égypte
- Éthiopie
- Fidji
- Gabon
- Guatemala
- Haïti
- Honduras
- Îles Marshal
- Islande
- Israël
- Jamaïque
- Kenya
- Kiribati
- Kuweit
- Lesotho
- Lichtenstein
- Madagascar
- Malawi
- Micronésie
- Monaco
- Namibie
- Népal
- Nouvelle-Zélande
- Norvège
- Oman
- Ouganda
- Palau
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Philippines
- République démocratique du Congo
- République dominicaine
- Russie
- Seychelles
- Surinam
- Swaziland
- Tchad
- Thaïlande
- Trinité-et-Tobago
- Turquie
- Ukraine
- Zambie
- Zimbabwe

Si vous êtes ressortissants de l'un de ces pays, il est recommandé de contacter l'ambassade/consulat du Sénégal le plus proche pour demander un visa à l'arrivée. Cette procédure sera facile et rapide. Il serait utile que vous apportiez la lettre d'invitation que vous avez déjà reçue. Le Secrétariat international peut fournir une lettre d'invitation sur demande, contactez conference-team@eiti.org.

Si vous êtes ressortissants de l'un de ces pays et que vous n'êtes pas en mesure de contacter une ambassade/consulat sénégalais, le Secrétariat international de l'ITIE peut demander un visa à l'arrivée en votre nom. Vous n'aurez pas besoin d'entamer de procédure de visa avant de vous rendre à Dakar. Veuillez contacter conference-team@eiti.org avant le vendredi 2 juin.